

QUESTION ORALE DE M. FRÉDÉRIC À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE SANGLIERS DANS LE PAYS DE HERVE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Frédéric à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'augmentation du nombre de sangliers dans le Pays de Herve ».

La parole est à M. Frédéric pour poser sa question.

M. Frédéric (PS). - Monsieur le Ministre, nous constatons - et c'est la presse qui en fait écho - dans l'arrondissement de Verviers une invasion du plateau de Herve par les sangliers. Cela pourrait paraître évidemment sympathique, mais cela ne l'est pas du tout puisque cela cause un certain nombre de dégâts extrêmement importants aux propriétés publiques et privées.

C'est un phénomène neuf par rapport auquel les autorités locales et les chasseurs essayent de trouver des solutions.

On me disait que, pendant la dernière période de chasse entre juillet 2018 et fin juin 2019, on aurait abattu 196 sangliers, ce qui est extrêmement important et qui démontre que le phénomène est vraiment en très forte augmentation, alors que cet animal, ce porc, n'existait pas sur ces territoires il y a six ou sept ans. C'est extrêmement interpellant.

Des pistes sont proposées, Monsieur le Ministre, par des chasseurs - j'en ai pris connaissance-, notamment la possibilité de pouvoir chasser la nuit, comme cela se fait en Allemagne, ou bien de pouvoir recourir au nourrissage, même si on sait que - j'ai appris aussi cela - cette technique a des avantages, mais aussi des inconvénients.

J'aurais voulu connaître votre position. Allez-vous prendre des mesures par rapport à ce problème qui interpelle nos concitoyens ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, effectivement, l'augmentation générale et importante du nombre de sangliers en Wallonie est un phénomène inquiétant, problématique, auquel nous nous attachons.

Le problème n'est d'ailleurs pas limité à la Wallonie puisque, dans d'autres régions d'Europe, on me fait également témoignage de la présence croissante des sangliers, en ce compris dans des environnements où ils n'étaient pas habituellement - c'est notamment le cas pour le plateau de Herve - ou ils étaient peu présents de façon tout à fait exceptionnelle. Force est de constater à cet égard que certains conseils cynégétiques qui, dans le passé, étaient plutôt centrés sur la gestion du petit gibier figurent parmi ceux qui tirent le plus de sangliers aux 1 000 hectares de bois et que l'on observe une présence du sanglier sur des territoires où il était historiquement absent.

Ce constat nous est confirmé par les témoignages de nombreux observateurs, de nos agents, de nombreux chasseurs, d'agriculteurs, de riverains qui, depuis de nombreux mois et années, se plaignent des conséquences négatives de l'arrivée du sanglier de sa prolifération. Cela concerne les dégâts

agricoles, la perte de biodiversité, l'impact sur le petit gibier, la sécurité, les risques sanitaires, les dommages aux plantations, et cetera.

Il faut noter également que le sanglier est doté d'une capacité d'adaptation assez redoutable et que cette espèce, qui était considérée comme liée de façon presque naturelle au grand massif forestier, a depuis longtemps colonisé d'autres territoires.

En 2012 déjà, afin de ne pas risquer de favoriser le sanglier au nord du sillon Sambre-et-Meuse, partie du territoire wallon où chacun s'accorde à dire qu'il n'a pas sa place, le Gouvernement wallon avait décidé d'y interdire tout nourrissage. Compte tenu de ses caractéristiques spécifiques, le pays de Herve aurait aussi peut-être pu à l'époque être concerné par cette mesure.

Néanmoins, ces mesures n'ont pas empêché d'enrayer la dynamique d'accroissement et de colonisation par les populations de sangliers de nouveaux territoires. Ces derniers se sont saisis d'autres possibilités de ressources alimentaires, et ce, quasiment toute l'année.

Bref, il y a trop de sangliers, de surcroît dans des endroits où ils ne devraient pas se trouver.

Dès mon arrivée, j'ai réuni les différents interlocuteurs, l'administration, les chasseurs. J'ai entendu les doléances des environnementalistes. J'ai réuni le monde agricole dans le but de déployer un plan de maîtrise des populations de sangliers sur l'ensemble du territoire, et la possibilité de décliner aussi cette action en fonction de la spécificité des territoires.

Compte tenu de l'installation du Gouvernement wallon le 13 septembre, si j'ai bonne mémoire et du début de la période de chasse qui était imminente, il n'était pas possible de décider sous forme d'arrêté ou d'autres dispositions de la concrétisation de ce plan, mais nous avons immédiatement convenu de façon concertée d'un plan de tir à l'espèce sanglier pour la saison cynégétique en cours, élaboré à titre expérimental et qui concerne 16 conseils cynégétiques où les populations de sangliers sont considérées comme les plus importantes.

Sur base de cette expérience menée cette année, pour cette période de chasse, je proposerai dans la foulée au Gouvernement une série de mesures applicables lors de la prochaine année cynégétique visant la réduction du sanglier en Wallonie et, par ailleurs, visant son éradication dans des territoires où il n'a pas du tout sa place à mes yeux, notamment au nord du sillon Sambre-et-Meuse.

Dans ce cas d'éradication, je parle bien d'une élimination, d'une destruction complète, à l'instar de ce que l'on a rencontré dans le territoire infecté par la peste porcine africaine. Qui dit destruction, éradication, dit mise en œuvre de moyens classiques comme la chasse, mais aussi d'autres moyens moins classiques comme le piégeage, l'appâtage, voire le tir de nuit avec tout de même une réserve pour celui-ci puisqu'il s'agit de zones souvent densément peuplées. On doit pouvoir adapter les pratiques aux territoires concernés.

Par ailleurs, en ce qui concerne dès le début de l'année 2020 j'ai l'intention, en fonction des résultats des expériences menées cette année dans les conseils cynégétiques - nous sommes en train de préparer un arrêté - d'imposer dans certains territoires des journées de chasse complémentaires de manière à diminuer le gisement significatif.

Action immédiate en complément de ce qui avait d'ailleurs été pris par le ou les précédents gouvernements, très récemment on a pris des dispositions qui notamment interdisaient les restrictions concernant l'abattage de laies, qui était précédemment prévu dans certaines chasses.

On doit vraiment se fixer maintenant un objectif assez radical. C'est vraiment le sens dans lequel on travaille.

En résumé : moins de sangliers partout, plus de sangliers aux endroits où il n'y a pas de raisons d'en avoir. Monitoring de tout cela. Encouragement des dispositions volontaires et spontanées des conseils cynégétiques et, si nécessaire, des dispositions réglementaires plus robustes pour atteindre l'objectif, et ce, dès la saison de chasse à venir.

N'hésitez pas à manger du sanglier, il y en a en abondance dans les frigos, me dit-on. Vous savez qu'une prime a été accordée par la Région wallonne pour soutenir la chasse, sans quoi il n'y avait plus de filière d'absorption de ce qui était abattu.

N'hésitez pas, s'il y a des chasseurs dans cette salle, à vous mettre en route dès que la commission sera finie.

M. le Président. - La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). - Simplement, je remercie M. le Ministre pour le caractère complet de sa réponse.